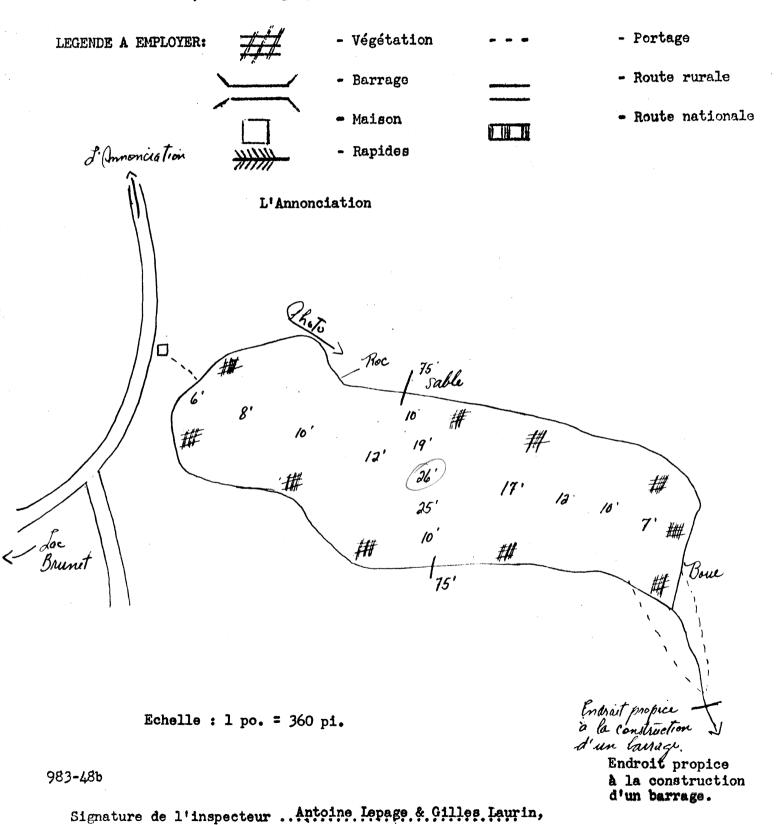
page 4.

Espace réservé au dessin décrivant le lac, la profondeur, la végétation aquatique, les ruisseaux, les barrages, les maisons et les routes nationales et rurales.



10 juillet 1951

Date de l'inspection.